



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 23/10/2015

Référence
2015_10_22

Objet de la délibération
Décision modificative n°1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	20	30

Date de la convocation
15/10/2015

Date d'affichage
15/10/2015

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 23 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de Brest métropole sous la présidence de TALARMIN André.

Présents : Mmes : BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard, GOULAOUIC Pascal, LORCY Armel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. PICHON Ronan, ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno GODEBERT Viviane à M. TALARAMIN André, BALCON Claudie à M. GOULAOUIC Pascal, MM : FAYRET Thierry à M. NEDELEC Yohann, OGOR Pierre à Mme BRUBAN Claudine, RIOUAL Bernard à Mme BELLEC Claude, PLUCINSKI Michel à M. LORCY Armel, LARS Roger à M MOYSAN Daniel

Excusé(s) : Mmes : FORTIN Laurence, QUIGUER Tifenn MM : CUILLANDRE François, Président CAP Dominique, GOURVIL Armel, KERMAREC Charles, MASSON Alain, MOAL Gurvan, PELLICANO Fortuné, LINCOLN Andrew, TALARMAIN Roger, RAMONE Louis

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, MM CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

A été nommé(e) secrétaire : LECLERC Patrick

Objet de la délibération : Décision modificative n°1
--

Accusé de réception

029-200033736-20151026-2015_10_22-DE
Reçu le : 26/10/2015
Publié le : 26/10/2015

Il est proposé au Comité syndical de voter la décision modificative n° 1 présentée ci-après :

Le tableau de la décision modificative : dépenses d'investissement, par virement de la section de fonctionnement :

imputation	section d'investissement		section de fonctionnement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
6226 - honoraires			- 4000,00 €	
023 - virement à la section d'investissement			4000,00 €	
021 - virement de la section de fonctionnement		4000,00 €		
2051 - concessions et droits similaires	4000,00 €			
TOTAL	4000,00 €	4000,00 €	0 €	0 €

Décision du comité syndical :

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- votent la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 26 octobre 2015



François CUIILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20151026-2015_10_22-DE

Reçu le : 26/10/2015

Publié le : 26/10/2015